

200 avenue de la République

92001 Nanterre Cedex

www.parisnanterre.fr

SCUIOIP-BAIP-Bureau des stages

conventions-stages-demat@liste.parisnanterre.fr

Modalités d'obtention d'une convention de stage

Dispositif signature dématérialisée convention de stage

Année universitaire 2019-2020

Étudiant – Enseignant référent du stage - Organisme d'accueil

Tout dossier incomplet ne sera pas traité- date limite des demandes, mercredi 15 juillet 2020
Suivre scrupuleusement les étapes et les consignes.
Les échanges s'effectuant exclusivement par mail, il est recommandé de bien vérifier les adresses

↓

L'étudiant :

- Vérifie que le stage est **maquetté** (prévu dans la formation), ou **Bonus** (à indiquer au bureau des stages),
- Obtient par mail auprès du secrétariat pédagogique les données de l'enseignant référent : nom-prénom-adresse mail institutionnelle,
- Obtient par retour de mail institutionnel, l'accord de l'enseignant référent, pour la mission stage et la date limite du stage,
- Obtient les nom, prénom et adresse mail entreprise de son tuteur de l'organisme d'accueil,
- Obtient les nom, prénom et adresse mail du signataire légal de la convention (directeur-DRH-pôle formation, gérant...).

↓

L'étudiant :

- Saisit sa demande de convention de convention sur : <https://stages.parisnanterre.fr/UPX/actionEtuAuthentification.do?action=init>
- Utilise son adresse mail institutionnelle pour confirmer sa demande de convention à : conventions-stages-demat@liste.parisnanterre.fr accompagnée des pièces demandées
 - Un certificat de scolarité de l'année en cours, (à télécharger sur son [ENT](#)),
 - L'attestation de responsabilité civile vie privée couvrant la période de stage à domicile ou en présentiel (à télécharger sur le site de son assureur).

↓

Le bureau des stages adresse par retour de mail à l'étudiant (adresse institutionnelle) :

- La convention de stage de 8 pages pour signature des parties (étudiant-enseignant référent-tuteur-signataire légal).

↓

L'étudiant réceptionne la convention de stage et signe la page 8 de la convention (rubrique signature étudiant).

200 avenue de la République

92001 Nanterre Cedex

www.parisnanterre.fr

SCUIOIP-BAIP-Bureau des stages

conventions-stages-demat@liste.parisnanterre.fr

Modalités d'obtention d'une convention de stage

Dispositif signature dématérialisée convention de stage

Année universitaire 2019-2020

Étudiant – Enseignant référent du stage - Organisme d'accueil

↓
L'étudiant, après signature, transmet par mail en un seul document la convention de stage (les 8 pages) à son enseignant référent :
(Le cachet de la composante (UFR) n'est pas exigé).

↓
L'enseignant référent : Réceptionne la convention et signe la page 8 de la convention (rubrique signature de l'enseignant référent),
L'enseignant référent retourne la convention de stage signée à l'adresse mail institutionnelle de l'étudiant.

↓
L'étudiant : adresse la convention de stage au tuteur de l'organisme d'accueil pour signature.
Le tuteur signe et se charge d'obtenir la signature du représentant égal de l'organisme d'accueil avant de retourner par mail la convention de stage à l'étudiant.

↓
L'étudiant retourne par mail institutionnel, l'ensemble de la convention de stage (les 8 pages) signée de toutes les parties (étudiant-enseignant référent-tuteur-signataire légal)
à : conventions-stages-demat@liste.parisnanterre.fr

↓
La convention de stage finalisée est envoyée à l'étudiant par le bureau des stages avec copie à toutes les parties signataires.

Correspondance

- L'étudiant :
- Utilise l'adresse mail : conventions-stages-demat@liste.parisnanterre.fr : pour les demandes de nouvelles conventions, avenants et signatures.